

PHI-7204 Philosophie politique contemporaine (Enjeux éthiques et politiques de la fiscalité)

Professeur : Patrick Turmel

patrick.turmel@fp.ulaval.ca

Pavillon Félix-Antoine-Savard, bureau 538

I BUT DU COURS

Les philosophes politiques contemporains intéressés par les problématiques touchant la justice sociale se sont relativement peu préoccupés de la question de l'imposition fiscale. Pourtant, l'impôt, sous toutes ses formes, occupe une place centrale dans nos vies. Elle est d'abord un des principaux outils par lesquels une société démocratique met en pratique sa conception de la justice sociale, notamment par le choix des taux et de la progressivité de l'imposition, qui déterminent en bonne partie le potentiel redistributif des institutions sociales. L'imposition fiscale se présente également sous la forme d'une obligation politique en attente de légitimation. Elle est, enfin, une des principales sources potentielles d'injustice. Car si l'impôt peut servir à corriger les injustices, c'est aussi en bonne part par les politiques fiscales que les inégalités se creusent.

C'est l'objectif de ce séminaire exploratoire, organisé autour de la lecture de rares travaux de philosophie politique contemporaine sur la question, de réfléchir à la place qui revient à l'impôt et la fiscalité dans un travail de théorie normative sur la justice sociale, et aux réponses que la théorie peut apporter en ce domaine.

II OBJECTIFS

Objectifs de connaissance :

- a. Identifier les différents problèmes et les différentes positions en philosophie politique autour de la question fiscale.
- b. Maîtriser les concepts fondamentaux de la philosophie politique.

Objectifs d'habiletés intellectuelles :

- c. Acquérir une meilleure compréhension des différents débats et positions en philosophie politique de l'impôt, en particulier ceux qui touchent à la relation entre la taxation et la justice, et de développer une position critique à leur égard.
- d. Favoriser les habiletés de lecture, la capacité de synthèse et d'argumentation, ainsi que l'esprit critique.

III CONTENU

Après une présentation des enjeux de la recherche mise à l'œuvre dans ce séminaire, les séances seront organisées autour de certaines problématiques qui nous apparaissent centrales à une réflexion sur une philosophie politique de l'impôt et plus précisément sur le rapport entre la taxation et la justice sociale : que devrait cibler l'impôt - les revenus? la consommation? les talents? l'héritage? Quels arguments de justice en faveur des modes

d'imposition proportionnelle, progressive et forfaitaire? Peut-on justifier l'asymétrie entre impôt des particuliers et impôt des entreprises? La taxation est-elle une solution juste du point de vue de la crise environnementale? Comment penser les formes de discriminations induites par la fiscalité? Quel impact pour la liberté de conscience? Quelle place devrait occuper la taxation dans les réflexions sur la justice globale? Que serait une éthique de la concurrence fiscale? Comment faire face à l'évasion fiscale? Etc.

IV FORMULE PÉDAGOGIQUE

Les séminaires seront organisés autour de courtes leçons magistrales, d'exposés, et de discussions.

Avant chaque séance, les étudiants devront publier sur le forum du site du cours quelques questions ou commentaires critiques à propos des lectures prévues et à partir desquels la discussion sera orientée.

Une journée de colloque sur le thème du séminaire clôturera la session. Cette journée se tiendra le vendredi 8 décembre 2017. Les étudiants intéressés pourront y présenter le produit de leur réflexion.

V BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Les lectures obligatoires seront disponibles en ligne.

Des éléments de bibliographie seront présentés aux étudiants à chaque séance.

VI MODES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Un **exposé** comptant pour 20% de la note finale. La nature de l'exercice dépendra du nombre d'étudiants inscrits au séminaire. Des précisions seront offertes lors de la première séance de séminaire. Critères de correction : cohérence et clarté de la présentation, pertinence et rigueur de l'argumentation, qualité des réponses aux objections et aux questions.

Un **travail écrit** sous forme de communication, d'environ 12 pages (3000 mots maximum), comptant pour 50% de la note finale. Le travail devra être remis au plus tard le 16 décembre 2016. Critères de correction : clarté et rigueur de la présentation et de l'argumentation, originalité de la réflexion, qualité de la langue.

Avant chaque séance, les étudiants devront aussi faire parvenir au professeur des **questions ou commentaires critiques** sur les lectures prévues, qui serviront d'amorce à la discussion. Ils devront être envoyés par courriel le jour précédant le séminaire. Ces exercices comptent pour 20% de la note finale.

La **participation** au séminaire et au colloque de fin de session, et la qualité et la pertinence des interventions comptent pour 10% de la note finale.

Des précisions quant à ces différentes évaluations seront données lors de la première séance de séminaire.

VII ECHELLE DE NOTATION, EXIGENCES FORMELLES ET PLAGIAT

L'échelle de notation est celle qui est en vigueur à la Faculté de philosophie.

Les exercices et les travaux doivent être remis en classe, au début du cours.

Les exercices et les travaux remis en retard seront pénalisés de 5% par jour.

Tous les travaux seront remis dactylographiés en Times 12 ou l'équivalent, double interligne avec marges de 2,5 cm.

Attention à l'orthographe et à la syntaxe. Jusqu'à 10% des points de chaque travail ou exercice peut être soustrait de la note finale en raison des fautes d'orthographe et de syntaxe (voir la *Politique du français* disponible sur le site web de la Faculté de philosophie).

Le plagiat est tout à fait proscrit. Se référer au site Internet de la Faculté et au *Règlement des études*.

Citer vos sources selon les règles préconisées est d'une importance capitale. Pour plus d'informations à ce sujet, consulter les sites suivants :

<http://www.bibl.ulaval.ca/chercher-autres-sujets/citer-ses-sources>

<http://www.bibl.ulaval.ca/diapason/plagiat/plagiat.htm>

<http://www.bibl.ulaval.ca/aide-a-la-recherche/formations-et-tutoriels>

VIII ÉTUDIANTS AYANT UN HANDICAP

Voir la *Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires*, à l'adresse suivante : <http://www.aide.ulaval.ca/cms/site/cocp/pid/1936>

À CONSULTER RÉGULIÈREMENT : Le site du cours sur monportail.ulaval.ca